



Compte-rendu du Conseil d'Administration du 1er octobre 2015

Le quorum étant atteint avec 17 membres présents, la séance est ouverte à 18h15 sous la présidence de Monsieur le Proviseur.

Arrivée de Mme BESSEAU à 18h20. 18 membres sont donc présents.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 juillet 2015
2. Rapports d'activités pédagogiques 2014-2015
3. Bilan moral et financier du FSE
4. Convention pour les PFMP (Périodes de formation en milieu professionnel) et son annexe financière fixant les modalités de remboursement des frais de stage des élèves
5. Contrats aidés
6. CAO
7. Questions diverses :
 - information de l'équipe EPS sur le projet golf
 - information sur le service civique

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 juillet 2015

- Mme Jeannin, représente des enseignants, s'étonne qu'il n'y ait pas d'heure supplémentaire de physique chimie en 1ère L ES, comme prévu lors du CA du 6 juillet 2015 afin de faire 3 groupes sur 2 classes.

M. le proviseur explique que, suite à la répartition de services des professeurs de sciences physiques, l'enseignement de cette heure en 1^{ère} L/Es a été confié à un seul et même enseignant. Il n'a pas été envisagé par l'équipe de regrouper les deux classes pour proposer trois groupes. Il n'a donc pas été possible techniquement de mettre en œuvre ce qui avait été prévu au CA de juillet.

- Mme Jeannin considère que les deux enseignements d'exploration "médias" et "santé et social" sont en difficulté. En effet, ces cours ont lieu avec des classes de 29 et 31 élèves alors que les autres enseignements d'exploration sont, pour certains, à 22 élèves. Les conditions d'enseignement ne sont pas optimales.

M. le proviseur convient qu'il serait nécessaire de prévoir plus d'enseignements d'exploration l'an prochain si les effectifs restent aussi élevés en seconde.

M. Rouyer et Mme Jeannin, enseignants, soulignent que dans ces conditions, ils ne renouveleront pas l'expérience.

Il est donc prévu d'enrichir l'offre et d'en fixer les contraintes et les limites.

- La question des IMP (indemnités pour missions particulières) est soulevée.
En janvier 2015, 9 IMP étaient allouées au lycée. 3 IMP supplémentaires ont été demandées et obtenues.
M. Rouyer, enseignant, demande à ce que la répartition de ces IMP soit affichée en salle des professeurs dans un souci de transparence.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Rapports d'activité pédagogique 2014-2015

- Mme David, proviseur adjointe, rappelle qu'en 2014-2015 il y avait 656 élèves pour 24 divisions. L'effectif a augmenté pour l'année scolaire 2015-2016, avec 708 élèves pour 26 divisions avec la création de la 2nde9 et de la 1ère GA 3.

Les résultats des examens sont en hausse par rapport à N-1, ainsi que les mentions au bac, bien que l'on ne recense aucune mention TB.

- Concernant les langues : la section européenne est active.
En cette rentrée 2015-2016, les données sont encourageantes avec 17 germanistes et 10 élèves latinistes en 2nde contre trois en terminale.
- S'agissant de l'enseignement d'un LV3 au lycée, une enquête a été menée dans les classes de 4ème et 3ème des collèges du secteur : 52% de ces élèves seraient intéressés pour commencer une LV3 au lycée (italien 34%, chinois 28%, portugais 25%).

Mme Besseau, représentante FCPE, s'interroge sur la probabilité d'obtenir l'enseignement d'une LV3.

M. le proviseur indique que le préalable à toute demande est de réaliser une enquête.
Les inspecteurs statueront ensuite en fonction de la carte des langues.

- M. Braun, représentant des professeurs, est choqué qu'il n'y ait aucune mention sur la section basket.

- Mme Alquier, CPE, rappelle les effectifs de la vie scolaire pour l'année 2014-2015. Il y avait 5 surveillants pour 4.5 postes, une stagiaire CPE à 13h, et une CPE.

Pour cette nouvelle année scolaire, on dénombre une CPE, 6 surveillants pour 4.5 postes, ainsi qu'une personne supplémentaire en CUI, contrat aidé depuis le 1^{er} octobre.

Absentéisme:

Pour rappel : les statistiques nationales sur le taux d'absentéisme sont calculées par établissement en effectuant un rapport du nombre d'absents de façon **non justifiée quatre demi-journée par mois** ou plus sur l'effectif global de l'établissement.

Le taux annuel pour le lycée est :

- Pour les sections générales et technologiques : **4.6%**
- Pour les sections professionnelles : **11.5%**

En ce qui concerne notre établissement, nos statistiques sont calculées en effectuant un rapport du nombre d'absents de façon non justifiée **une demi –journée** par mois ou plus sur l'effectif global de l'établissement.

Le taux annuel pour :

- Les sections générale et technologique : **5.01%**
- Les sections professionnelles : **5,69%**

Retards : Le taux annuel est de 10%.

Nombre d'heures de retenue générées par la vie Scolaire : 476 heures tous motifs confondus.

Notes d'information recensées: 382

Rapports d'incident : 148

Analyse du registre des sanctions :

durant l'année 2014/2015 **47 sanctions** ont été posées pour **32 élèves..**

- 22 pour le lycée général et technologique,
- 25 pour le lycée professionnel

Sanctions prononcées :

- 1 blâme
- 16 avertissements
- 26 exclusions temporaires (soit 42 journées d'exclusion temporaire)
- 4 conseils de discipline avec 3 exclusions définitives.
 - o 2 pour la section générale et technologique (concerne la même élève)
 - o 2 pour la section professionnelle

L'ambiance apparaît comme très satisfaisante. Le cadre de vie est correct, les élèves ont l'air content, les activités du CVL ont un grand succès. Le lycée est dynamique.

Pour les élections du CVL 2015-2016, il y a plus de candidats que de places disponibles, ce qui est très prometteur.

M. le proviseur conclut que les élèves se sentent bien, ont une participation de plus en plus active. Le climat scolaire est propice au travail. Les conditions de travail sont satisfaisantes et que les conditions sont réunies pour la réussite des élèves au lycée Dumont d'Urville.

- Mme Jeannin signale que les TS ont 1h en moins d'accompagnement personnalisé (AP) que l'année dernière, soit 1h au lieu de 2h par semaine.

Les professeurs ne sont pas satisfaits du fonctionnement de l'AP, les élèves devraient avoir 2h par semaine en classe entière d'AP mais ce n'est pas le cas.

M. le proviseur indique que la DGH était plus serrée pour l'année 2015-2016 que l'année précédente. Il y a également des contraintes d'emploi du temps, de disponibilités de salles.

Mme Besseau, représentant des parents suggère de revenir à l'ouverture du lycée le samedi matin pour pallier ce problème de salles et également permettre d'avoir des journées moins chargées du lundi au vendredi.

M Rouyer, enseignant, précise que cette question de l'ouverture du lycée le samedi a été évoquée par les professeurs portée à la connaissance de la direction.

3/ Bilan moral et financier du FSE

Mme Mis, présidente définit le FSE et explique que celui-ci n'a pas d'activité propre, il vient en appui et support du FSL.

Il y a 5430.21€ sur le compte, et sont prévues en recettes la vente des photos, et en dépenses la formation de délégués ainsi qu'une intervention de la troupe de théâtre be ding' pour les 2ndes pro suite aux deux journées d'accueil à cette rentrée 2015.

L'objectif à moyen terme est de passer du FSE à une maison des lycéens MDL.

Cela soulève des questions car il y a plus de contraintes. Cette transformation a été envisagée pour le 1er janvier 2016 au mieux.

Mme Besseau, représentant FCPE est favorable à la création de la MDL dont le fonctionnement favoriserait l'éducation à la citoyenneté et permettrait de préparer et responsabiliser les lycéens.

4/ Convention pour les PFMP et son annexe financière fixant les modalités de remboursement des frais de stage des élèves

La convention est proposée par le rectorat, c'est une révision du code du travail et de l'éducation. Elle s'applique dans tous les lycées professionnels de l'académie de Versailles.

Une annexe financière propre au lycée est présentée.

Mme Bergeron, gestionnaire agent-comptable, en explique les modifications :

- la rétribution des élèves stagiaires est obligatoire si le stage a une durée supérieure à 8 semaines. Ce n'est pas le cas au lycée Dumont d'Urville.

- les modalités de remboursement des frais de transport lors d'un stage ont été modifiées compte tenu du dézonage du pass nigo pour les élèves.

Le remboursement tiendra maintenant compte du domicile de l'élève. Si le stage a lieu dans la ville du domicile, il n'y a pas de remboursement. Si le stage a lieu dans une ville différente du lieu du domicile, le remboursement est de 50% des frais engendrés. L'employeur est également censé rembourser 50% du titre de transport, donc les frais de transport de l'élève seront intégralement pris en charge.

La convention et son annexe financière sont adoptées à l'unanimité.
--

5/ Contrats aidés

Un contrat aidé a été recruté pour renforcer l'équipe de vie scolaire puisque le ½ poste de stagiaire CPE est resté non pourvu à la rentrée 2015-2016.

Un second contrat est également prévu afin de gérer la maintenance informatique.

M Rouyer, enseignant est étonné qu'un seul contrat de 20h soit prévu pour la maintenance informatique de tout le parc informatique du lycée.

Mme Bergeron, adjointe gestionnaire explique que cette compétence sera reprise par la région à la rentrée prochaine, en parallèle avec la fin de l'apprentissage des contrats OPTIC.

L'autorisation de signer des CUI en fonction de la dotation déléguée par l'autorité académique au chef d'établissement est adoptée à l'unanimité

6/ CAO

La désignation de Mme Feugère pour représenter le chef d'établissement lors des CAO est adoptée à l'unanimité

7/ Questions diverses

a/ Projet golf présenté par les professeurs d'EPS

Ce projet est porté par M Angelvy suite à la fermeture de la piscine et par conséquent l'annulation des activités waterpolo et natation.

L'AS golf a lieu sur la base de loisirs de Trappes et est dispensée par un professeur professionnel.

Pour l'instant, 4 élèves du lycée Dumont d'Urville et un élève du lycée des 7 Mares y participent.

Le projet est d'aménager les extérieurs du lycée par la réalisation d'un golf de 3 trous d'une soixantaine de mètres chacun avec 3 greens synthétiques.

Cet aménagement, principalement destiné à l'AS golf, est attrayant pour de multiples raisons :

- possibilité de développer l'activité golf dans le cadre de l'enseignement de l'EPS obligatoire pour les classes à faibles effectifs (allophones...),
- possibilité de créer un enseignement d'exploration,
- possibilité d'un travail interdisciplinaire (EPS-physique avec l'étude des trajectoires...),
- exploitation d'un extérieur inexploité actuellement,
- possibilité de faciliter les partenariats et les échanges avec le monde de l'entreprise très représenté dans l'univers du golf,
- possibilité d'organiser des rencontres autour du golf pour les personnels (dans le cadre de l'amicale par exemple),
- implication du personnel technique dans l'entretien de cet espace,
- valorisation de l'image du lycée lors des manifestations (portes ouvertes).

Des devis ont été réalisés et oscillent entre 10 413€ et 28 320€.

Mme Bergeron, adjointe gestionnaire, rappelle que cette dépense n'a pas été prévue au budget 2015, il faudra donc étudier le financement de ce projet pour le budget 2016 (subvention, cofinancement...) après avoir obtenu l'accord de la Région qui est propriétaire et étudié avec les agents techniques la faisabilité du projet.

Le projet d'aménagement des extérieurs du lycée en terrain de golf est adopté à l'unanimité

b/ Service civique

M. le proviseur annonce que la DSDEN propose que le lycée accueille 2 volontaires dans le cadre du service civique à hauteur de 30h/semaine sur 8 mois. Une compensation financière de 467.34€ par bénévole sera supportée par l'Etat.

Les missions qui leurs seront confiées se situent autour de la vie scolaire : Education citoyenne, appui aux activités envisagées par le CVL, appui pour la MDL, appui autour des missions culturelles.

Mme Besseau, représentante FCPE, est contre cette proposition car les parents d'élèves demande un poste de CPE supplémentaire, ils souhaitent des moyens ciblés.

Les représentants des professeurs sont également contre cette proposition faite par la DSDEN. Un courrier explicatif sera adressé aux familles et au DASEN.

Plusieurs questions sont soulevées :

Le fait de refuser n'envoie t-il pas comme signal que le lycée peut fonctionner sans moyen supplémentaire?

Accepter ces volontaires serait-il plutôt une charge ou réellement bénéfique?

Peut-on choisir les profils des bénévoles?

La question de l'accueil de 2 volontaires dans le cadre du service civique est porté au vote.

12 contre, 2 abstentions, 4 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Secrétaire de séance,
Caroline SAUPIN

Président du Conseil d'administration,
Hervé BARLE